

24ème Congrès international du CIRIEC

Napoli Italia 30 settembre - 2 ottobre 2002

TABLE RONDE

Quelles fonctions de base pour les pouvoirs publics? Quels nouveaux rôles pour les pouvoirs publics?

Jacques Fournier

Président, CIRIEC-international
Président d'honneur, Société nationale des chemins de fer (SNCF)
Conseiller d'Etat honoraire

(France)

Intervention à la Table ronde

Le thème de notre congrès, centré sur les politiques publiques, se révèle d'une grande actualité.

On a pu constater au cours des dernières années un changement très net de tonalité dans les jugements qui sont portés sur la capacité des mécanismes de marché à faire face aux problèmes que rencontrent et chacun de nos pays et la planète prise dans son entier.

Le thème du repli de l'Etat, de son recentrage sur les fonctions de souveraineté, laissant le champ de l'économique et du social aux forces du marché ce thème qui constitue le « main stream » de la pensée économique anglo-saxonne, l'armature du discours de ce que nous appelons en France « la pensée unique », la base des recettes du « consensus de Washington » imposées aux pays en voie de développement par les institutions monétaires internationales, perd beaucoup de sa portée alors que, nous le voyons encore aujourd'hui même les cours de bourse s'effondrent et que des faillites retentissantes dévoilent la fragilité des plus grands groupes économiques mondiaux.

Et alors surtout que:

- les inégalités continuent de se creuser entre les pays et à l'intérieur de chacun d'eux;
- les menaces pour l'environnement continuent de s'accumuler, en dépit de la prise de conscience de leurs conséquences potentielles;
- les thérapies imposées aux pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine (le triptyque austérité, privatisation, libéralisation décrit par Stiglitz dans « la grande désillusion ») ont fait la preuve de leur inefficacité;
- une uniformisation culturelle croissante compromet la survivance des identités nationales et régionales et déclenche des réactions violentes dont nous ne sommes malheureusement pas près de voir la fin.

Face à cette situation une action organisée des hommes et des femmes qui vivent sur notre planète s'avère plus que jamais nécessaire.

Elle s'inscrit dans la continuité de l'histoire de l'espèce humaine.

Elle est le prolongement naturel du mouvement dont, comme le rappelait hier Nicole Questiaux, nous sommes les héritiers, celui qui, depuis le début du 19^{ème} siècle, a su imposer, parallèlement au développement du capitalisme, la réglementation du travail, les assurances sociales, la protection de la santé, un minimum d'égalité dans l'éducation, les prestations des grands services publics, l'organisation de l'habitat et de l'urbanisme.

Mais il est clair que, dans le contexte qui vient d'être rappelé, cette action collective, cette action publique, ne peut se reproduire à l'identique. Elle doit évoluer. Elle doit se recomposer.

C'est de cette recombinaison que nous allons discuter au cours de notre table ronde.

Je voudrais que l'on essaye d'y répondre à trois grandes séries de questions qui concernent respectivement les missions, les moyens et les niveaux de l'action publique.

1) - Les missions

Quels sont les problèmes majeurs qui appellent aujourd'hui une intervention publique? Quelles sont les idées-forces, les revendications essentielles, qui légitiment cette intervention?

Quels objectifs majeurs (par exemple la construction du long terme, la recherche de l'égalité) doit-elle s'assigner?

Quels sont les domaines prioritaires (tels que la santé, l'éducation, la distribution des revenus, l'environnement, l'habitat) dans lesquels elle doit s'exercer?

2) - Les moyens

Quelle place doit-on faire à la concurrence dans l'organisation de l'action publique? Sur quels types d'opérateurs (publics, privés, d'économie sociale) doit-elle s'appuyer? Comment doit-elle intégrer les faits nouveaux que constituent le développement de l'éducation, le souci croissant d'autonomie et de participation de la part des individus et des groupes, le développement des réseaux d'information et de communication?

3) - Les niveaux

L'action publique a jusqu'à présent été principalement organisée au niveau de l'Etat national. Il continuera à jouer un rôle essentiel. Mais il ne sera plus exclusif.

Quelle portée faut-il donner au principe de subsidiarité? Est-il d'une application générale?

Quels doivent être le rôle et les domaines d'intervention des autorités publiques infra-étatiques, au niveau des régions et des cités?

Comment combiner l'action des Etats et celle des ensembles régionaux qu'ils constituent (l'Union européenne pour la majorité des pays ici représentés mais le problème se pose également pour les autres)?

Quel peut être le rôle des institutions à compétence mondiale, existantes ou à créer?

Bien sûr nous ne répondrons pas en un peu plus d'une heure à toutes ces questions?

Du moins pouvons commencer à les défricher.